

Ce document contient des renseignements essentiels sur le BMG Gold BullionFund que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMG Management Services Inc. au 1 888 474-1001 ou à l'adresse info@bmg-group.com, ou consultez le site www.bmg-group.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	C\$ (BMG284); US\$ (BMG287)	Gestionnaire du Fonds :	BMG Management Services Inc.
Date de constitution de la catégorie :	(catégorie B2) 3 septembre 2013	Placement minimal :	150 000 \$ initial, 100 \$ additionnel
Valeur totale au 31 octobre 2018 :	86 633 908 \$		
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible, car aucune part de la catégorie B2 n'a été acquise depuis la création.		

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds n'investit que dans des lingots d'or libres de toute charge et intégralement attribués. La politique de placement fixe du Fonds exige que ce dernier acquière des lingots d'or sans égard aux conditions du marché.

Le Fonds est un fonds spécialisé. Se reporter à la rubrique « À qui le fonds est-il destiné? ».

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

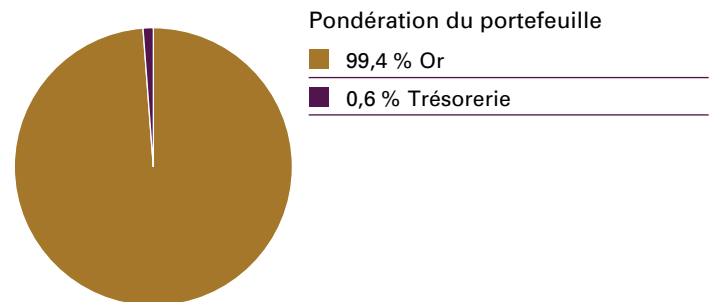
Dix principaux placements (au 31 octobre 2018)

1. Lingots d'or - 99,4 %
2. Trésorerie - 0,6 %

Pourcentage total des deux principaux placements - 100 %

Nombre total de placements : 2

Répartition des placements (au 31 octobre 2018)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut diminuer ou augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

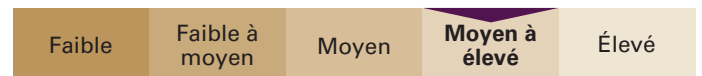
Une façon d'évaluer les risques associés à un Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BMG Management Services Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne à élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques associés à ce fonds? » et « Méthode de classification du risque de placement » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie B2 du Fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement des parts de catégorie B2 du Fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, car aucune part de la catégorie B2 n'a été acquise depuis la création.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible, car aucune part de la catégorie B2 n'a été acquise depuis la création.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, car aucune part de la catégorie B2 n'a été acquise depuis la création.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaite investir dans un fonds composé uniquement de lingots d'or;
- cherchent à obtenir une protection du capital et une appréciation de l'or à long terme;
- Diversification du portefeuille et couverture contre la volatilité d'autres placements. Ce Fonds n'est pas destiné à être un placement autonome et ne devrait pas constituer plus de 20 % du portefeuille de placements total d'un investisseur, y compris d'autres placements en lingots. Puisque les lingots d'or ont habituellement une faible corrélation par rapport aux autres actifs financiers, le fait de les inclure dans un portefeuille de placements devrait en général réduire la volatilité du portefeuille (ce qui peut en améliorer le rendement à long terme).

⚠ N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier découlant de vos placements.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie B2 du Fonds. Les frais - y compris les éventuelles commissions - peuvent varier selon la catégorie du fonds et selon le fonds. Un montant de commissions plus élevé peut conduire les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds ou placements dont le coût est plus faible et qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Pour cette catégorie, seuls des frais d'acquisition initiaux sont disponibles.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous achetez et sont payés à votre représentant sous forme de commission à l'achat des parts du fonds. ■ Vous négociez un taux de commission directement avec votre représentant, jusqu'à concurrence de 5 %.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Les frais de la catégorie B2 comprennent les frais de gestion, les frais d'exploitation et les coûts de transaction. Les frais de gestion annuels de la catégorie B2 s'élèvent à 1,49% de la valeur de la catégorie. Puisqu'aucune part de cette catégorie n'a pour l'instant été émise, les frais d'exploitation et d'opération ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est récurrente. Elle est versée tant que vous détenez des parts du Fonds. Elle porte sur les services et conseils que votre représentant et son entreprise vous fournissent.

BMG Management Services Inc. verse une commission de suivi à la société de votre représentant. Ce montant est payé à même les frais de gestion du Fonds et est calculé en fonction de la valeur de votre investissement. Le taux varie selon l'option de frais d'acquisition que vous aurez choisie.

Frais d'acquisition initiaux	Un représentant peut recevoir une commission de suivi annuelle pouvant atteindre 0,62 % de la valeur de votre investissement, ce qui correspond à 6,20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
-------------------------------------	---

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez, détenez ou échangez des titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 1,5 % si un rachat a lieu dans les 60 jours suivant l'achat ou l'échange.
Frais d'échange	Aucuns frais. Votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts d'une catégorie d'un fonds donné lorsque vous les échangez contre des parts de même catégorie d'un autre fonds.
Frais de rachat	Aucuns frais. Votre représentant peut vous facturer des honoraires pour ce service.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- de résilier votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec BMG Management Services Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMG Management Services Inc.
60, Renfrew Drive, Bureau 280
Markham (Ontario) L3R 0E1

Téléphone : 905 474-1001 Sans frais : 1 888 474-1001
Courriel : info@bmg-group.com Internet : www.bmg-group.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds communs de placement, consultez la brochure intitulée « **Comprendre les organismes de placement collectif** », accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.